

Charte de la protection de la vie privée numérique pour les écoles ontariennes

Nous, , reconnaissons ce qui suit :

1. Tous les enfants et les jeunes jouissent de droits fondamentaux en matière de vie privée
2. Les informations personnelles des enfants et des jeunes sont particulièrement sensibles et doivent être protégées en conséquence
3. L'environnement numérique recèle des possibilités remarquables pour l'apprentissage et l'épanouissement des élèves, mais il pose également des risques importants pour leur vie privée
4. En tant que pédagogues et établissements publics, nous jouons un rôle clé afin de préparer les élèves à gérer les risques pour leur vie privée en ligne et à devenir des citoyens numériques responsables

Nous promettons de soutenir les élèves par les moyens suivants :

Protection

1. Agir dans l'intérêt supérieur des élèves en matière de vie privée
2. Recueillir, utiliser et divulguer uniquement les renseignements personnels concernant les élèves qui sont nécessaires pour exercer nos fonctions en tant que pédagogues
3. Exiger des fournisseurs d'outils et de services éducatifs numériques des mesures solides de protection de la vie privée
4. Évaluer les risques des outils et services éducatifs numériques pour la vie privée avant de les adopter
5. Renforcer les mesures de protection de la vie privée dont sont dotés les outils et services éducatifs numériques, notamment en veillant à ce qu'ils soient paramétrés par défaut pour assurer cette protection
6. Informer en temps opportun les élèves, les parents et les tuteurs des atteintes importantes à la vie privée et intervenir rapidement pour atténuer leurs effets négatifs, le cas échéant

Autonomisation

1. Remettre aux élèves, aux parents et aux tuteurs des avis en langage clair qui sont conformes aux lois et aux pratiques exemplaires ontariennes sur la protection de la vie privée
2. Informer les élèves de leur droit à la vie privée, et notamment de leur droit d'avoir accès aux dossiers scolaires contenant leurs renseignements personnels et de les faire rectifier, et leur donner les moyens d'exercer ces droits
3. Expliquer aux élèves, aux parents et aux tuteurs de manière compréhensible les types de renseignements personnels que nous recueillions et les fins auxquelles ils sont utilisés ou communiqués à autrui
4. Donner des conseils aux élèves sur la protection de leurs renseignements personnels, notamment ceux qui sont recueillis par les outils et services éducatifs numériques
5. Solliciter des commentaires de la part des élèves, des parents et des tuteurs sur l'utilisation d'outils et de services éducatifs numériques
6. Assurer une sensibilisation permanente à l'évolution des risques et un apprentissage continu en matière de protection de la vie privée dans le monde numérique

Pour en savoir plus :